



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2025-39

En exercice 23

Présents 15

Pouvoirs 3

Suffrages exprimés 18

Date de la Convocation

03/04/2025

Date de l'affichage

03/04/2025

Objet de la délibération

Modification délibération

N° 2025-22 – délégations

Consenties au Maire

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
et le dix avril,
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Marion ATRON, Jérôme BENOIT, Marc BONGINI, Romain CORNU,
Pierre ECOCHARD, Catherine FOURNIER, François-Damien GROS, Anthony
LAINE, Claudine MARCHAND, Brigitte MONNET, Isabelle PACOU, Jean-Louis
ROCHET, Françoise RODOT, Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER.

Absents : Sophie BAUDET, Jacques BONNIER, Sophie DEMAREST (donne
pouvoir à I. PACOU), Thomas GAND (donne pouvoir à M. ATRON), Nelly
GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Irène ROUCHE (donne pouvoir à B.
MONNET), Valérie PAROLA.

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Mme la Maire rappelle les délibérations n° 2025-11 du 7 janvier 2025 relative aux délégations consenties au Maire et la délibération n° 2025-22 du 26 février 2025 modifiant la délibération n° 2025-11 relative aux délégations consenties au Maire.

Le contrôle de légalité de la Préfecture du Jura demande, afin d'être conforme au CGCT quelques modifications.

Mme la Maire propose au conseil municipal :

- de modifier les articles 22, 23 comme suit :

22° De procéder, pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 300 000 €, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

23° D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- De supprimer les article 24° et 25°

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les modifications apportées à la délibération n° 2025-22 du 26 février 2025 relatives aux délégations consenties au Maire.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 10/04/2025

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

